

Chers lecteurs, chères lectrices,

Rien n'est encore joué quant à l'avenir de la bibliothèque de Clamart : après la crise des dernières semaines et la réouverture de l'établissement, des discussions sont actuellement en cours entre l'association des Amis de La Joie par les livres, le ministère de la Culture (Direction du livre et de la lecture), la Ville de Clamart et l'association Laissez-les lire pour définir ses missions, son statut et les responsabilités de son financement et de sa gestion.

Dans le cadre de cette concertation, les autres missions de La Joie par les livres ne sont pour l'instant ni abordées ni remises en question mais la réflexion en cours nous incite à la vigilance. C'est pourquoi le président de l'association des Amis de La Joie par les livres et moi-même avons souhaité attirer à nouveau l'attention sur la nécessité de clarifier durablement le statut de La Joie par les livres, gage de la pérennité de son action : c'est l'objet du communiqué suivant auquel nous vous invitons vivement à vous associer.

Nic Diamant

Un statut public pour La Joie par les livres - Centre national du livre pour enfants

A l'heure où s'engagent des discussions sur l'avenir de la bibliothèque des enfants de Clamart, et sans anticiper sur le résultat de la concertation en cours, il est plus que jamais crucial que soit résolue la question du statut administratif de La Joie par les livres-Centre national du livre pour enfants, afin d'en clarifier les perspectives et de lui donner une base solide et pérenne.

Il importe de rappeler que la reconnaissance par l'Etat de l'envergure nationale des missions qu'exerce La Joie par les livres s'est traduite dès 1971 par un rattachement au ministère de l'Éducation nationale (via l'École Nationale Supérieure des Bibliothèques puis l'Institut National de Recherche Pédagogique). En 1997, le passage de La Joie par les livres sous la tutelle de la Direction du Livre et de la Lecture au sein du ministère de la Culture et de la Communication s'est accompagné d'une réaffirmation des missions de service public qui lui sont confiées ainsi que de l'attribution des moyens nécessaires à leur exercice, en termes de budget comme de personnel (18 postes de fonctionnaires d'État sur une équipe d'une trentaine de personnes). Pourtant, depuis cette date, aucun statut ni rattachement administratif n'ont été trouvés : les mesures « provisoires » de gestion des crédits et du personnel se prolongent depuis 9 ans, sous forme d'une convention avec l'association des Amis de La Joie par les livres et la mise à disposition auprès de cette association de tous les personnels fonctionnaires d'État depuis janvier 2005.

Il est temps de réaffirmer clairement que La Joie par les livres - Centre national du livre pour enfants est un organisme public, en la dotant d'un statut correspondant à l'ampleur de ses missions et de ses activités.

Celles-ci, outre l'animation sur le terrain et en direction des enfants de la bibliothèque de Clamart qui fait l'objet des discussions en cours,

se déclinent actuellement en direction des adultes selon trois axes essentiels :

- information et documentation sur la littérature pour la jeunesse via un centre de ressources et un fonds uniques en France
- formation à travers des stages, journées d'études, colloques etc. organisés dans un programme annuel et des actions « sur site » tant en France qu'à l'étranger
- publications avec notamment *La Revue des livres pour enfants*, *Takam Tikou*, revue équivalente pour la production éditoriale des pays francophones du Sud, et différentes monographies ; à ces publications sur papier, s'ajoute un site internet (www.lajoieparleslivres.com <<http://www.lajoieparleslivres.com>>).

Menées au service des professionnels de l'enfance et du livre, et plus généralement de tous les adultes - de plus en plus nombreux - qui à un degré ou à un autre sont concernés par la lecture des enfants, ces actions assurent à La Joie par les livres un rôle national et international sans équivalent qui permet à ses usagers de disposer d'outils pour développer leurs propres activités.

Le contexte aujourd'hui rend la reconnaissance institutionnelle de l'action de La Joie par les livres urgente et incontournable : les questions de l'illettrisme, des pratiques de lecture et d'accès à la culture littéraire des enfants et des jeunes sont considérées comme des enjeux nationaux et mobilisent des partenaires de plus en plus nombreux ; la recherche se développe ; les écrivains et les artistes s'investissent dans la création d'oeuvres adressées à la jeunesse ; la production éditoriale jeunesse est en pleine expansion et suscite une forte demande d'outils de repérage et de formation.

Pour mener sa politique en faveur du livre et de la lecture jeunesse dans ce contexte, le ministère de la Culture et de la communication dispose avec La Joie par les livres d'un levier d'action déjà en place. C'est pourquoi un statut public définitif doit être rapidement confirmé à cet organisme, ce qui ne pourra que favoriser la construction d'un projet dynamique, à la fois adapté aux besoins actuels, cohérent avec le passé et porteur d'avenir.

Si vous partagez cette analyse, votre appui nous est précieux : merci d'adresser vos marques de soutien, commentaires et réactions à :

statut@lajoieparleslivres.com <<mailto:statut@lajoieparleslivres.com>>

Nic Diamant

Directrice de La Joie par les livres

Jean Gaeremynck

Président de l'Association
des Amis de La Joie par les livres